

DELIBERATION N° 01. 13 DU 28 JUIN 2001

---

RELATIVE A LA LEVEE DE LA PRESCRIPTION QUADRIENNALE DE LA  
COMMUNE DE DUCEY

---

Le Conseil d'Administration de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie :

Vu la loi n° 68.1250 du 32 décembre 1968 relative à la prescription des créances sur l'Etat,  
les départements, les communes et les établissements publics

**DELIBERE**

La commune de Ducey est relevée de la prescription de ses créances envers  
l'Agence de l'Eau Seine-Normandie pour la convention 95.2193.

Le Secrétaire  
Directeur de l'Agence



**Pierre-Alain ROCHE**

Le Président  
du Conseil d'Administration



**Jean-Pierre DUPORT**